



Communiqué du Maire, Michel LEBOUC

Magnanville, le 30 avril 2020

RÉACTION APRÈS LES ANNONCES DU PREMIER MINISTRE LE 28 AVRIL 2020

Après plusieurs semaines d'attente, le Premier ministre Edouard Philippe a annoncé les premiers détails du plan de déconfinement qui devrait s'initier le 11 mai prochain. Edouard Philippe a expliqué qu'une latitude décisionnelle et organisationnelle importante sera accordée aux Maires. C'est, à mon sens, une façon de reporter la responsabilité de leurs actions sur les élus locaux. Nous avons donc 10 jours pour trouver les réponses laissées en suspens après ces annonces. Beaucoup d'interrogations et peu de moyens alloués. Parmi ces questions :

- **Comment doter la population de masque grand public avant le 11 mai ?**
- **Comment organiser la réouverture des écoles ?**

Fort heureusement, en tant qu'élus de terrain, nous savons prendre nos responsabilités pour protéger et accompagner la population. Nous connaissons aussi le sens des mots engagement et service public. Nous savons que la politique demande du courage et en concertation avec les acteurs impliqués, services de la ville, Education Nationale, institutions, etc, je trancherai les questions pour apporter les meilleures solutions possibles.

Engagement n°1 : Distribution de masques grand public

Ne sachant pas si l'État allait tenir sa promesse de fournir pour chaque habitant un « masque grand public » j'ai pris les devants pour en commander 7500 auprès une entreprise française. Nous recevrons par ailleurs une dotation importante de la part du Conseil départemental que je remercie par avance.

Avec mes équipes, nous avons réfléchi à la meilleure façon de distribuer ces masques en réactivité dès la réception, et en garantissant la sécurité de ceux qui les recevront autant que celles et ceux qui les distribueront. Cela passera par une distribution en porte à porte par mes élus en fin de semaine prochaine. Normalement, chaque Magnanvillois disposera d'un masque grand public avant le 11 mai. Un second masque sera distribué de la même façon courant juin. Une communication dans vos boîtes aux lettres vous parviendra en début de semaine prochaine pour vous donner plus de précisions.

Engagement n°2 : Assurer la réouverture des écoles primaires dans les meilleures conditions possibles

L'annonce de la réouverture progressive des établissements scolaires suscite l'inquiétude de la part de nombreux parents.

Dans ce contexte, à Magnanville, je travaille en lien direct avec l'Inspectrice de l'Éducation Nationale pour poser toutes les questions pertinentes préalables à la réouverture de nos écoles dans les meilleures conditions.

Nous avons différentes options pour la réouverture ou non des écoles. Nous avons beaucoup discuté cette question avec les services et mes élus pour trouver ce qui nous semble être la meilleure solution.

En tant que Maire, je souhaite la plus grande transparence sur ces sujets liés à l'épidémie de covid-19 et il est clair que la rentrée de septembre serait une échéance bien plus appropriée pour organiser cette reprise scolaire.

Toutefois, nous nous sommes accordés à dire que nous ne pouvons pas laisser nos écoles fermées et priver les parents de cette possibilité de rescolariser leurs enfants. Nous avons en tête la multitude de situations dans lesquelles peuvent être les parents et la nécessité de leur offrir cette option.

« Ainsi, j'invite les parents qui le peuvent, à garder leurs enfants à la maison ».

Pour les autres, nous ferons le nécessaire pour accueillir les enfants dans le respect d'un protocole sanitaire sur lequel nous travaillons en ce moment, pour assurer leur sécurité ainsi que celle des enseignants, et des personnels de la ville qui travaillent dans nos écoles.

Les parents seront informés des dispositions prises par la ville à travers un prochain communiqué qui sera distribué dans les boîtes aux lettres la semaine prochaine et par mail via le Portail Famille.

Accompagnement des personnes en difficulté dans le parc social

La situation très exceptionnelle à laquelle nous sommes confrontés avec l'épidémie de covid-19 accentue la précarité de certaines familles. Face à cette précarisation, j'ai décidé d'interpeller les bailleurs sociaux présents sur la commune pour leur demander de proposer aux locataires en difficulté des suppressions, reports de loyers ou des plans d'étalement. Par ailleurs, je leur demande de suspendre les éventuelles procédures d'expulsion dans cette période qui est déjà compliquée.

Suspension des loyers pour le cabinet médical

Certains professionnels de santé ont dû suspendre leur activité rendue incompatible avec la situation sanitaire actuelle.

A Magnanville, la ville est propriétaire des locaux du cabinet médical des Mongazons. Afin d'aider les professionnels de santé qui en sont locataires, j'ai

décidé d'annuler les loyers d'avril et mai. Je suis convaincu que la solidarité est notre meilleur atout pour surmonter ensemble la crise actuelle et que la ville doit en être le premier acteur.

Ouverture de la médiathèque « Le Grenier des Arts »

A peine avons-nous pu vous faire découvrir le nouveau bâtiment culturel de la ville que nous avons été contraints à en fermer les portes. A partir du 11 mai, les médiathèques seront à nouveau autorisées à ouvrir.


Nous souhaitons que cet outil d'émancipation par la culture puisse être à nouveau accessible mais cette réouverture progressive doit être réfléchie, préparée. C'est un sujet de discussion sur lequel nous avançons pas à pas pour proposer la meilleure configuration. Ce travail n'est pas encore tout à fait abouti mais nous vous en tiendrons informés dans les meilleurs délais.

Ce qu'il faut retenir :

- Distribution d'une communication dans les boîtes aux lettres aux alentours du mercredi 6 mai
- Distribution de masques grands publics par les élus, en porte à porte en fin de semaine prochaine (dates précisées dans le communiqué du mercredi 6 mai)
- Les parents qui le peuvent sont invités à garder leurs enfants chez eux
- Pour les autres, la ville assurera la réouverture d'école le 11 mai en respect d'un protocole sanitaire
- Demande aux bailleurs sociaux des solutions d'accompagnement pour les familles en difficultés
- Annulation de loyers pour les professionnels du cabinet médical
- Réouverture progressive de la médiathèque avec un format et une organisation à venir

En attendant de pouvoir vous donner de nouveaux détails sur le plan de déconfinement à l'échelle de Magnanville, soyez assurés que la ville continue de faire son maximum pour vous accompagner.

Restez informés et relayez les informations à vos proches

- sur le Site Internet www.magnanville.fr
- sur la page Facebook  Ville de Magnanville
- sur les panneaux d'affichage de la ville (standards et électroniques)



Je répondrai à toutes vos questions via un Facebook Live dans le courant de la semaine prochaine. La date et l'heure de ce direct vous seront indiquées sur les supports de communication de la Ville.

Prenez soin de vous.

Le déconfinement de A à Z

Bars	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.	Musées (grands)	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.
Bibliothèques	Réouverture le 11 mai.	Parcs et jardins	Réouverture le 11 mai uniquement dans les départements "verts".
Cafés	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.	Plages	Restent fermées. Décision pour le 2 juin
Centres commerciaux (> 40 000 m²)	Possibilité de poursuite de la fermeture, décision du préfet.	Rassemblements	Autorisés le 11 mai, 10 personnes maximum.
Cérémonies religieuses	Pas avant le 2 juin.	Restaurants	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.
Cérémonies d'inhumation	Déjà possibles, limitées à 20 personnes.	Salles de concert	Restent fermées. Décision pour le 2 juin.
Chômage partiel	Prolongé jusqu'au 1er juin.	Salles des fêtes/polyvalentes	Restent fermées. Décision pour le 2 juin.
Cimetières	Ouverture au public le 11 mai.	Sport (individuel en plein air)	Autorisé le 11 mai.
Cinémas	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.	Sport (lieux couverts, collectifs et de contact)	Restent interdits, décision le 2 juin.
Collèges	Réouverture progressive à partir du 18 mai.	Sport (compétitions professionnelles)	Fin de la saison, reprise en septembre au plus tôt.
Commerces	Réouverture le 11 mai	Taxis	Déjà autorisés. Masque obligatoire en l'absence de séparation plexiglas.
Crèches	Réouverture le 11 mai.	Théâtres	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.
Écoles élémentaires	Réouverture le 11 mai.	Transports scolaires	Reprennent le 11 mai, mesures barrières obligatoires.
Festivals	Plus de 5 000 personnes : interdits jusqu'en septembre.	Transports (locaux)	Reprennent le 11 mai, mesures barrières obligatoires.
Grands événements	Plus de 5 000 personnes : interdits jusqu'en septembre.	Transports (> 100 km)	Interdits sauf motif impérieux familial ou professionnel.
Lieux de culte	Déjà autorisés.	Universités	Fermées jusqu'en septembre.
Lycées	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.	Vacances (organisation)	Décision pour le 2 juin.
Marchés	Ouverture de droit dès le 11 mai, possibilité d'interdiction par le maire ou le préfet.	VTC	Déjà autorisés. Masque obligatoire en l'absence de séparation plexiglas.
Mariages	Reportés sauf urgence.		
Maternelles	Réouverture le 11 mai.		
Médiathèques	Réouverture le 11 mai.		
Musées (petits)	Réouverture le 11 mai.		